

Le Minihy

Ce village se situe au sud-est du bourg, en empruntant la route D119 vers Auray, puis en tournant à gauche à environ 4 km. Il est proche du territoire de Brech.

Mathias LE GUENNEC et Adeline HELLEC (n°7624-7625) se seraient mariés vers 1610. Ils ont au moins deux enfants : Jean (n°3812) né le 17 avril 1612, filleul de Jean EZANNO et Jeanne HELLEC, et Yvonne née en 1614, filleule de Jacques HELLEC et Jeanne LE LOREC.

Successeur de son père, Jean LE GUENNEC a trois fils parvenus à l'âge adulte :

- Autre Jean, son aîné, né vers 1640. Il se marie à Anne GOURDEN et s'installe à BRECH. Il meurt avant 1693, en laissant trois enfants mineurs, Vincent, Anne et Perrine.
- Mathias, prénommé comme son grand-père, né vers 1650. Il reste célibataire ou sans postérité.
- Henri (n°1906), le benjamin né vers 1660. En présence de Mathias, il se marie en octobre 1684 à CRACH, avec Suzanne ROSO (n°1907), originaire de Kersinge en la dite paroisse, où il commence à s'installer. Il est nommé tuteur des enfants mineurs de son frère Jean, bien que la veuve Anne GOURDEN soit toujours vivante.

L'exploitation familiale du Minihy comprend d'une part une métairie noble à domaine congéable sous le seigneur président de Rochefort, d'autre part des terres d'héritages sous le domaine du roi. Lorsque Jean père meurt avant 1675, seul Jean fils est majeur, mais est déjà parti à BRECH. En accord avec ses frères, il afferme alors l'exploitation à Alain HERVE, puis vend les terres d'héritages en juillet 1675 à Jean GUILLO.

PI520 f°4382 (AN) - Terrier de Mendon - vers 1680

Déclarant

Jean GUILLO pour une tenue à (?) en MENDON.

Origine des biens

La tenue a été vendue le 07/07/1675 à Jean GUILLO par Jean, Mathieu et Henry LE GUENNEC, qui l'avaient par succession de leur aïeul paternel Mathias LE GUENNEC, qui l'avait lui-même acquis par différents contrats avec différentes personnes, en avait joui jusqu'à sa mort et après lui son fils Jean jusqu'à sa mort, et après lui autre Jean son fils aîné étant marié à BRECH, qui vu l'éloignement l'a affermé à Alain HERVE, en accord avec ses frères Mathieu et Henry...

Devenu majeur, le cadet Mathias LE GUENNEC reprend l'exploitation sous domaine congéable. L'activité n'y est guère importante : seulement deux vaches et une jument dans l'étable, une vingtaine d'outils agricoles, une dizaine de perrées de seigle, un peu d'avoine, de froment, de chanvre. Dans la maison, sont quand même présents trois lits et deux coffres, mais assez vieux ou plus utilisés. Lorsque Mathias meurt en 1693 sans hoir de corps, ces biens mobiliers sont inventoriés pour 111L sans les récoltes, mais avec 24L de fourrages. Ils sont mis en vente publique le 28 octobre par Henri LE GUENNEC, héritier tant en son nom que comme tuteur, et qui se déplace de Kersinge. Tout n'est pas vendu, mais 106L sont rapportés, notamment 45L pour le maigre cheptel estimé initialement à 36L. Julien ROSO, beau-père d'Henri, est le principal acquéreur avec plus de 66L, dont 21L pour la jument durement acquise. Anne GOURDEN, veuve de Jean LE GUENNEC, est également présente, mais elle n'acquiert qu'un râteau.

B5586 - Largouet /s Auray - 27/10/1693

Inventaire après décès de Mathias LE GUENNEC du Minihy en MENDON

A la requête de Henry LE GUENNEC de Kersinge en CRACH, en son nom, fondé en une moitié des biens, et comme tuteur des enfants mineurs de Jean LE GUENNEC et Anne GOURDEN, fondés en l'autre moitié, comme héritiers dudit défunt son frère décédé sans hoirs.

Priseurs : François LE MAREC du Parc-au-Duc en CRACH et Joseph LE CAM de Kerberen en CRACH.
Greffier civil et criminel : Pierre LE PONTHO d'AURAY.

Meubles

1 méchant charlit sans couette ni couverture	5s			
1 vieux charlit	15s			
1 coffre vide à clé et clavure (SCEAU)	3L	Julien HARNOIS	3L	1s P
1 charlit en bois de chêne, sa couette de balle	3L	Julien ROZO.....	3L	2s

Mendon

1 vieux coffre sans couverture	10s	Julien LE GROUEC.....	16s	P
<u>Linge et vêtements</u>				
1 linceul de toile de réparaon.....	1L			
1 haut-de-chausse de serge de Nantes,		Jeanne LE CHAPELAIN.....	2L 2s 6d	P
1 chemise à homme (de toile de réparaon),		Julien ROSO.....	11s 6d	P
1 chemisette (de groutel) blanche.....	4L	Julien ROSO	3L	
1 manteau de groutel gris	8L			
1 chapeau noir	1L	Yves DANIEL.....	1L 7s	P
(1 justaucorps de toile).....	NC	Julien ROZO.....	13s	
<u>Ustensiles de cuisine</u>				
1 bassin d'airain du port de 2 seaux d'eau	4L	Guillaume HARNOIS	4L 2s 6d	P
1 autre petit bassin d'airain	1L 10s	Anne GOURDEN.....	1L 10s 3d	
2 écuelles et 2 cuillères de bois	2s			
1 petit baril.....	3s	Guillaume LE BIDREAU.....	3s 3d	
1 fût de barrique	10s	Julien ROZO.....	12s 6d	
(1 vieux charnier).....	NC	Julien ROZO.....	1s 6d	
<u>Matériels et outils agricoles</u>				
1 charrue avec ses roues et équipages	2L	Julien ROZO.....	2L	
1 douer à charrette (ou à cheval).....	10s	Julien ROZO.....	17s	
1 cruble,		Guillaume LE BIDEAU.....	4s 6d	
1 fléau à battre	4s	Julien ROZO.....	1s 6d	
1 faucille à gléer.....	4s	Jean LE GALLO	8s 3d	
2 fourches de fer (à trois doigts).....	1L	Julien ROZO	13s 6d	
			6s 6d	
1 ètrèpe,		Jean LE MEIGNAN.....	1L 7s 6d	P
1 tranche.....	2L 10s	Julien ROZO.....	18s	
1 palle de fer,		Jean LE GALLO	6s 3d	P
1 houette,		Jean KERMORVAN.....	8s 3d	P
1 râteau denté de fer	1L	Julien ROZO.....	8s 3d	
1 râteau denté de fer	5s	Anne GOURDEN	5s 3d	
1 croc de fer.....	6s	Guillaume MADEC.....	7s 3d	P
1 panneau.....	16s			
1 baïonnette.....	6s	François KERQUERET	3s 6d	P
2 faucilles,		Jean LE GALLO	8s 3d	P
2 sarcloirs	18s	Jean KERMORVAN (+ 1 couteau)	2s 6d	
1 faux (avec sa pierre et marteau).....	3L	Jean LE GOUIC.....	4L 10s 6d	P
(1 hache).....	NC	Jean LE DUIL.....	6s 3d	P
(1 quart).....	NC	Julien ROZO.....	5s	
2 planches et 2 à 3 morceaux de bois	6s			
(1 petite planche).....	NC	Julien ROZO.....	2s	
(1 ruche).....	NC	Perrine HERVE.....	1s 3d	P
<u>Animaux dans l'étable</u>				
1 jument	14L	Julien ROZO.....	21L 6s	
2 vaches	22L	Perrine HERVE.....	13L	P
		Julien ROZO.....	11L 1s	
<u>Produits agricoles</u>				
Le fourrage étant au grenier	24L	Julien ROZO.....	22L	
1 petit mulon de paille d'avoine et froment.....	3L	Vincent CARADEC.....	1L 18s	P
Environ 2 charretées de paille de méteil.....	4L 10s			
2 perrées ¾ de méteil	NC			
2 mulons de seigle auxquels il peut y avoir 10 perrées.NC				
8 torches de chanvre sans être brayé	1L 5s	Julien HARNOIS	1L 12s 6d	P
2 truillées de graine de chanvre	15s			
9 pièces de bois à feu.....	10s			

(Jean LE GALLO de Lapaul en MENDON - Julien ROSO de Kersinge en CRACH)

VENTE PUBLIQUE le 28/10/1693

Henry LE GUENNEC a fait déplacer les meubles devant la porte de la maison dudit Mathias LE GUENNEC, et a fait bannir tant à l'issue de la grande messe au bourg de MENDON, qu'à l'issue des messes dans les chapelles de la paroisse, par François LE LAVENE crieur ordinaire du bourg de MENDON.

(Le prix des biens vendus est reporté sur l'inventaire ci-dessus).

Récapitulatif de l'inventaire et de la vente

<i>Biens</i>	<i>Inventoriés</i>	<i>dont vendus</i>	<i>Vendus</i>	<i>dont inventoriés</i>
Meubles	7L 10s	6L 10s	6L 19s	6L 19s
Linge et vêtements	14L	5L	7L 14s	7L 11s
Ustensiles de cuisine	6L 5s	6L 3s	6L 10s	6L 8s 6d
Matériel agricole	13L 5s	12L 3s	14L 11s 3d	13L 16s 9d
Produits agricoles	34L	28L 5s	25L 10s 6d	25L 10s 6d
Total	111L	94L 1s	106L 11s 9d	105L 12s 9d

Finalement Henri LE GUENNEC revient au Minihiy, où il est bientôt aidé de son neveu Vincent. Il a au moins trois enfants à MENDON, dont en août 1695, Anne, ayant pour parrain ledit Vincent LE GUENNEC, son cousin germain. Veuf de Suzanne ROSO, il se remarie en février 1705 à PLOEMEL avec Catherine GUYOMARCH (n°1905), elle-même veuve, résidant à Toulhouet en ladite paroisse. Mais le même jour, le couple marie aussi leurs enfants aînés issus de leurs premiers lits, à savoir Marie LE GUENNEC, âgée de 15 ans et née à Kersinge en CRACH, et Joseph LE CLOEREC (n°952-953), guère plus âgé. Ce second couple reste à Toulhouet, le premier au Minihiy, où serait né vers 1706 un troisième Jean LE GUENNEC. Ce dernier sera plus tard souvent considéré à tort comme demi-frère des enfants de Joseph LE CLOEREC, car de la même génération qu'eux, alors qu'il en est le demi-oncle.

La gestion de l'exploitation s'avère finalement difficile. Henri LE GUENNEC doit en arrâges à son seigneur foncier près de 400L et 6 perrées 1/2 de froment. En octobre 1710, en accord avec ses consorts, il se résout à vendre par subrogation un quart des édifices pour 720L à Bertrand RIO de Kerdreven, qui doit régler les dettes. Par la suite, le devenir tant de la famille que de l'exploitation est inconnu. Vincent LE GUENNEC, qui s'est marié à Jeanne LE GALOUDEC, se retrouve toutefois à Kerdreven en 1719.

6E2287 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 10/10/1710

Témoins

- Henry LE GUENNEC et Vincent LE GUENNEC du Minihiy en MENDON.
- Bertrand DANNIC x Anne LE GUENNEC du Menec en MENDON.
- Jean LE PORT mineur de 25 ans x Perrine LE GUENNEC du bourg de MENDON⁸.
- Bertrand RIO de Kerdreven en MENDON.

Biens

Un quart distinct des édifices et droits de labourage d'une métairie noble au Minihiy à domaine congéable sous le seigneur président de ROCHEFORT.

- 3/4 indivis du quart appartient à Henry LE GUENNEC tant de son chef que comme héritier pour une moitié de Mathias LE GUENNEC son frère décédé sans hoirs de corps depuis environ 18 ans.
- 1/4 indivis du quart appartient à Vincent, Anne et Perrine LE GUENNEC, frère et sœurs, héritiers pour l'autre moitié de Mathias LE GUENNEC leur oncle.

Subrogation d'édifices

Bertrand RIO acquiert des autres parties les dits biens par subrogation pour 720L. Il est alors attourné par Henry LE GUENNEC de payer en son acquit soit au seigneur président de ROCHEFORT, soit à NH René LE BRETON, sieur de Beauregard de la ville d'Auray, son receveur en la juridiction d'Auray, la somme de 398L 18s en argent et 6 perrées 1/2 de froment dûs pour arrâges de convenue de tous les termes passés jusqu'au 29/08/1710 inclu. Il promet de payer la moitié de la somme avec le froment d'ici un mois et le reste d'ici deux mois, le tout à valoir sur la somme de 540L... Les 6 perrées 1/2 seront achetées à Henry LE GUENNEC avec les 180L pour la 4e portion des édifices à Vincent, Anne et Perrine LE GUENNEC. Bertrand RIO les payera qu'une fois toute la procédure d'acquisition sera terminée, y compris d'éventuels frais de justice, et que 15 jours après les 25 ans de Jean LE PORT.

Les vendeurs seront obligés de laisser 3 jx de terres à ensemercer les graines tardives. Ils ne pourront couper les bois pour les vendre, uniquement pour leur propre usage. En août 1711, Bertrand RIO lèvera la tierce gerbe de paille et grain. Il acquittera aussi la rente convenancière et toutes les autres charges d'Août 1711.

Henry LE GUENNEC réserve expressément ses droits vers Vincent LE GUENNEC pour ce qu'il peut devoir pour sa portion des arrâges de convenue. Toutes les parties réservent généralement tous leurs droits respectifs, car Henry LE GUENNEC a été tuteur de Vincent, Anne et Perrine LE GUENNEC.

⁸ Mariés le 26/06/1708 à Mendon en présence notamment de Henry et Vincent LE GUENNEC, oncle et frère.